

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2003
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 12 mai 2003 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 19), M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN (à compter de la question n° 15), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 18 et jusqu'à la question n° 51), Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 5), Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT (à compter de la question n° 5), Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 5), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY (jusqu'à la question n° 14 et à compter de la question n° 24), M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 6), M. Bruno LEGEARD (à compter de la question n° 4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER (à compter de la question n° 6), M. Sébastien MAIRE, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT (à compter de la question n° 18), Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 6), Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 26).

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question n° 18), M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question n° 40), Mme Nicole DAHAN (jusqu'à la question n° 14), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 17 et à compter de la question n° 52), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question n° 4), Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question n° 4), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 4), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 17), M. Jean-Loup COLY (à compter de la question n° 15 et jusqu'à la question n° 23), Mme Catherine BALLOT, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 5), M. Bruno LEGEARD (jusqu'à la question n° 3), Mme Frédérique MOZER, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5), Mme Karine GEIGER (jusqu'à la question n° 5), Mme Safia N'MINEJ, M. Jean ROSSELOT (jusqu'à la question n° 17), Mme Catherine PUGET, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 5), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 10), M. Alexandre CHIRIER (jusqu'à la question n° 4 et à compter de la question n° 27).

Procurations de vote : Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 18), M. Michel ROIGNOT à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 40), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'à la question n° 17 et à compter de la question n° 52), M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Béatrice FALCINELLA, M. Patrick BONTEMPS à M. Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'à la question n° 17), M. Jean-Loup COLY à M. Bruno MEDJALDI (à compter de la question n° 15 et jusqu'à la question n° 23), Mme Catherine BALLOT à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Frédérique MOZER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Safia N'MINEJ à Mme Françoise FELLMANN, M. Jean ROSSELOT à Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 17), Mme Catherine PUGET à Mme Françoise BRANGET, M. Alexandre CHIRIER à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 27).

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a salué les brillantes performances de l'ESB «F» et a transmis à l'équipe le soutien unanime et les félicitations du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 2003 -** Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

- 2 - Syndicat Mixte LUMIERE -** Désignation de délégués suppléants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les délégués suppléants suivants :

- Jacques MARIOT
- Michel LOYAT
- Françoise FELLMANN
- Annaïck CHAUVET.

- 3 - Syndicat Mixte de Micropolis -** Désignation de délégués suppléants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner les délégués suppléants suivants :

- Françoise FELLMANN
- Annie MENETRIER
- Annaïck CHAUVET.

4 - Commissions départementales de réforme - Représentation de la Ville - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de désigner Françoise FELLMANN pour siéger en qualité de déléguée titulaire au sein de cet organisme en remplacement d'Yves-Michel DAHOUI.

Personnel Communal

5 - Régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des techniciens supérieurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi créé par décret 03.150 du 20 février 2003 :

1. Prime de service et de rendement

Grade - Fonction	Taux moyens en pourcentage du traitement indiciaire brut moyen du grade	
	25/02/2003	Etape suivante
Technicien supérieur chef (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	5 %	5 %
Technicien supérieur chef jusqu'au 7 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	5 %	5 %
Technicien supérieur chef 8 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques	4,35 %	5 %
Technicien supérieur principal (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	5 %	5 %
Technicien supérieur principal jusqu'au 7 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	5 %	5 %
Technicien supérieur principal 8 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques	3,60 %	5 %
Technicien supérieur jusqu'au 9 ^{ème} échelon inclus	4 %	4 %
Technicien supérieur à partir du 10 ^{ème} échelon	5 %	5 %

2. Indemnité Spécifique de Service

Grade - Fonction	Coefficient affecté au taux de base	
	25/02/2003	Etape suivante
Technicien supérieur chef jusqu'au 6 ^{ème} échelon inclus (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques ou faisant fonction d'ingénieur subdivisionnaire)	15,2	16
Technicien supérieur chef 7 ^{ème} échelon (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques ou faisant fonction d'ingénieur subdivisionnaire)	14,1	15,4
Technicien supérieur chef 8 ^{ème} échelon (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques ou faisant fonction d'ingénieur subdivisionnaire)	11,7	13
Technicien supérieur chef jusqu'au 6 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	3,1	4,45
Technicien supérieur chef 7 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques	1,95	3,3
Technicien supérieur chef 8 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques		0,9
Technicien supérieur chef - fonctionnaire faisant fonction d'ingénieur subdivisionnaire	16	16
Technicien supérieur principal jusqu'au 6 ^{ème} échelon inclus (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	14,25	15,5
Technicien supérieur principal 7 ^{ème} échelon (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	12,7	13,95
Technicien supérieur principal 8 ^{ème} échelon (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	10,8	12,05
Technicien supérieur principal jusqu'au 6 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	2,55	3,8
Technicien supérieur principal 7 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques	1	2,25
Technicien supérieur principal 8 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques		0,35

Grade - Fonction	Coefficient affecté au taux de base	
	25/02/2003	Etape suivante
Technicien supérieur jusqu'au 9 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires bénéficiant du maintien à titre individuel du régime indemnitaire de base antérieur	12,8	12,8
Technicien supérieur du 10 ^{ème} échelon au 12 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires bénéficiant du maintien à titre individuel du régime indemnitaire de base antérieur	13,35	13,35
Technicien supérieur 13 ^{ème} échelon - fonctionnaires bénéficiant du maintien à titre individuel du régime indemnitaire de base antérieur	11,95	11,95
Technicien supérieur (sauf fonctionnaires percevant les primes informatiques)	10,5	10,5
Technicien supérieur jusqu'au 9 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	2,2	3,35
Technicien supérieur du 10 ^{ème} échelon au 12 ^{ème} échelon inclus - fonctionnaires percevant les primes informatiques	1,6	2,75
Technicien supérieur 13 ^{ème} échelon - fonctionnaires percevant les primes informatiques	0,25	1,4

6 - Emploi de directeur artistique et de chef de l'orchestre de Besançon - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler ce contrat d'une part pour une durée d'un mois à compter du 1er juin 2003 et d'autre part pour une durée maximale de trois ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction) à compter du 1er juillet 2003 dans les conditions suivantes :

L'agent perçoit :

- en qualité de directeur artistique, mensuellement la rémunération afférente à l'indice brut 459,
- en qualité de chef de l'Orchestre, dans le cadre de la saison, une rémunération brute :
 - . de 7 500 € par production symphonique se déroulant à Besançon dans le cadre de l'abonnement à l'exclusion des reprises (6 concerts par saison),
 - . 1 524 € par reprise des concerts se déroulant à Besançon dans le cadre de l'abonnement,
 - . 3 048 € par concert dépassant le cadre de l'abonnement, se déroulant à Besançon et ne faisant pas l'objet de reprise,
 - . 1 524 € pour la première reprise et 457 € à partir de la deuxième reprise par concert dépassant le cadre de l'abonnement, se déroulant à Besançon et faisant l'objet de reprises,
 - . 3 048 € par concert se déroulant à l'extérieur de Besançon et ne faisant pas l'objet de reprise,

- . 1 524 € pour la première reprise et 457 € à partir de la deuxième reprise par concert se déroulant à l'extérieur de Besançon et faisant l'objet de reprises,
- . 914 € pour la première séance d'un programme et 304 € pour toute séance supplémentaire dans le cadre des interventions scolaires à Besançon ou en région.
- en qualité de violoniste soliste :
 - . 2 286 € pour le premier concert et 914 € à partir du deuxième concert pour les concerts tout public,
 - . 1 443 € pour le premier concert et 457 € à partir du deuxième concert pour les concerts scolaires, les frais de transport et d'hébergement étant pris en charge par la Ville.

7 - Directeur Etudes et Prospectives - Recrutement

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir cet emploi temporaire par un agent contractuel qui percevrait une rémunération brute annuelle de l'ordre de 69 000 € et dont le contrat serait établi pour une durée de 3 ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction).

Finances - Ressources budgétaires

8 - Exercice 2003 - Remboursement anticipé partiel de deux prêts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de rembourser partiellement par anticipation les deux prêts suivants :

- Affermage du crématorium

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Index	Capital restant dû à l'échéance du 01/09/2003	Capital remboursé partiellement	Nouveau capital restant dû
2002.23 (MIN175481EUR/0178662/004)	Dexia/ Crédit Local	01/09/2003	13 ans 3 mois	Euribor 3 mois + 0,075	578 151,86 €	54 000,00 €	524 151,86 €

- Liaison vapeur du four 4 de l'usine d'incinération des ordures ménagères

N° Prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Index	Capital restant dû à l'échéance du 01/08/2003	Capital remboursé partiellement	Nouveau capital restant dû
2002.17(MIN175481 EUR/0178662/003)	Dexia/ Crédit Local	01/08/2003	9 ans 3 mois	Euribor 3 mois + 0,075	752 803,55 €	296 000,00 €	456 803,55 €

9 - Exercice 2003 - Transferts de crédits

Adoptés à l'unanimité.

10 - Exercice 2003 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives -
Crédits complémentaires par reprises sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les ouvertures de crédits et des crédits complémentaires, ceux-ci s'élevant en dépenses à 265 704 €.

11 - Taxe de séjour - Modifications à la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 1997 en application de la loi de finances 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les nouveaux tarifs de cette taxe

Nouveau barème légal	Barème adopté par la Ville en Conseil Municipal du 5 mai 1997 (tarif maximum pour chaque catégorie)	Tarif proposé à compter de 2003
De 0,65 à 1,50 € I, hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles	Pas d'hébergement 4 étoiles	
De 0,50 à 1€, hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,91 €	0,95 €
De 0,30 à 0,90 €, hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort	0,76 €	0,80 €
De 0,20 à 0,75 €, hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort ;	0,61 €	0,65 €
De 0,20 à 0,40 €, hôtels de tourisme classés sans étoiles	0,30 €	0,33 €
De 0,20 à 0,55 €, terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 étoiles	Pas de camping	
0,20 €, terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,15 € (halte nautique)	0,20 €

- de modifier comme suit le régime des exonérations et réductions

Type d'exonération	Exonérations prévues antérieurement par la loi	Exonérations prévues par la loi de finances 2002	Décisions du Conseil Municipal pour les exonérations facultatives en 1997	Propositions pour 2003
Exonérations obligatoires	Enfants de moins de 4 ans	Enfants de moins de 13 ans	Enfants de moins de 4 ans	
	Colonies et centres de vacances collectifs	Colonies et centres de vacances collectifs	Colonies et centres de vacances collectifs	Colonies et centres de vacances collectifs
	Bénéficiaires de l'aide sociale	Bénéficiaires des formes d'aide sociale	Bénéficiaires des formes d'aide sociale	Bénéficiaires des formes d'aide sociale
	Mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre	Mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre	Mutilés, blessés et malades par suite de fait de guerre	Mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre
	Personnes exclusivement attachées aux malades	Personnes exclusivement attachées aux malades	Personnes exclusivement attachées aux malades	Personnes exclusivement attachées aux malades
	Voyageurs et représentants de commerce	Voyageurs et représentants de commerce	Voyageurs et représentants de commerce	Voyageurs et représentants de commerce
	Fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leurs fonctions	Fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leurs fonctions	Fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leurs fonctions	Fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leurs fonctions
Exonérations facultatives, totales ou partielles	Enfants de moins de 12 ans	Mineurs de moins de 18 ans	Mineurs de moins de 18 ans	Enfants de moins de 16 ans
	Bénéficiaires de chèques vacances	Bénéficiaires de chèques vacances	Bénéficiaires de chèques vacances	Bénéficiaires de chèques vacances
	Personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station	Personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station	Personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station	Personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station
	Personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal	Personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal	Personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal	Personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal
Réductions obligatoires	Membres de familles nombreuses porteurs de la carte famille nombreuse	Réductions pratiquées par la SNCF pour les membres de familles nombreuses porteurs de la carte famille nombreuse	Membres de familles nombreuses porteurs de la carte famille nombreuse	Réductions pratiquées par la SNCF pour les membres de familles nombreuses porteurs de la carte famille nombreuse

Ces modifications entreront en vigueur au 1er juillet 2003.

12 - Marché Beaux-Arts - Caution encaissable suite à délivrance d'une deuxième clé ou d'un deuxième badge

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la mise en place de cette caution d'un montant de 46 €.

13 - Ressources budgétaires - Fixation de tarifs ou droits pour l'année 2003-2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs suivants :

1 - Orchestre de Besançon

	Tarif 2002-2003	Proposition d'augmen- tation 2003-2004	% augmen- tation	Tarif proposé 2003-2004
Billet à l'unité				
* Plein tarif	17,00 €	+ 0,20 €	1,18 %	17,20 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,50 €	+ 0,15 €	1,20 %	12,65 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,00 €	+ 0,10 €	1,25 %	8,10 €
* Sur présentation de la carte «avantage jeunes»	5,50 €	+ 0,05 €	0,90 %	5,55 €
* Animations scolaires	4,00 €			4,00 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Abonnement 3 concerts				
* Plein tarif	43,50 €	+ 0,60 €	1,38 %	44,10 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,00 €	+ 0,45 €	1,50 %	30,45 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,60 €	+ 0,30 €	1,61 %	18,90 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Abonnement 7 concerts				
* Plein tarif	91,00 €	+ 1,40 €	1,54 %	92,40 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	64,40 €	+ 1,40 €	2,17 %	65,80 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,05 €	+ 0,70 €	1,63 %	43,75 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Concerts / Animation				
* Billets à l'unité :				
- Adultes	12,00 €			12,00 €
- Enfants	6,00 €			6,00 €

2 - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2002/2003	2003/2004	2002/2003	2003/2004	2002/2003	2003/2004
Cycle traditionnel Etudiants permanents	225,12 €	228,50 €	259,95 €	263,85 €	463,42 €	470,35 €
Cours du soir, stagiaires auditeurs libres	241,38 €	245,00 €	273,87 €	278,00 €	488,96 €	496,30 €
Cours péri-scolaires	119,15 €	120,95 €	154,73 €	157,05 €	241,38 €	245,00 €

3 - Conservatoire National de Région

a) Droits d'inscription

Tarifs applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3ème comprise).

DISCIPLINES	Besançon	CAGB	Départ.	Autres
* Chant choral sans Formation Musicale	37 €	37 €	37 €	37 €
* Eveil musical				
* Formation musicale seule	81 €	117 €	200 €	278 €
* Ateliers de pratiques collectives				
* Formation musicale + instrument				
* Instrument seul				
Cycle 1 + Cycle 2	187 €	259 €	315 €	346 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	213 €	315 €	360 €	396 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes :				
Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin-Percussion				
Cycle 1 + Cycle 2	285 €	343 €	398 €	431 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	315 €	399 €	444 €	479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre				
Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique	187 €	259 €	315 €	346 €
Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre				

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écolage est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 61 € qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,5 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

Location des instruments - Année scolaire 2003 / 2004

Alto - violon	14 €/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 €/mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 €/mois

b) Adaptation des droits aux revenus des familles

Sont par ailleurs adoptées les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'État.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

Tranche de quotient familial

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 81 € reste dû.

* Quotient familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF ≤ 225 €	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 € < QF < 266 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 € < QF < 326 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 € < QF < 385 €	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

$$* \text{ QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{Revenu imposable annuel}}{\text{Nombre de parts}}$$

c) Tarif de location des locaux et instruments appartenant au Conservatoire et mis à disposition des associations par séance d'utilisation

Salle seule : 5 €		
Instruments	Utilisés dans les locaux du Conservatoire *	Utilisés hors des locaux du Conservatoire
Xylophones	8 €	16 €
Glockenspiel	8 €	16 €
Vibraphone	8 €	16 €
Petit matériel	4 €	8 €
Harpe	8 €	16 €
Piano	8 €	16 €
* Location de la salle comprise		

14 - Bons de vacances - Fixation des barèmes d'attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer comme suit le montant des bons de vacances :

* 5,34 € par enfant et par jour pour les familles titulaires de bons - valeur colonie/ camp - de la CAF de Besançon, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 512 €,

* 3,81 € par enfant et par jour, pour les familles non titulaires de bons de la CAF de Besançon, dont le quotient familial est inférieur à 512 €.

sachant que le nombre de jours maximum concernés par ces bons ne saurait dépasser 40 jours.

- d'accorder les aides journalières suivantes pour l'hébergement d'enfants dans des familles d'accueil :

Bons CAF	Aides Ville de Besançon
9,15 €	-
6,56 €	2,52 €
5,34 €	3,51 €

Garanties d'emprunts

15 - Logement social - Garanties d'emprunts - Logements d'intégration PLAI - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de conditionner l'octroi de sa garantie d'emprunts à la réalisation de logements d'intégration financés en PLAI dans les programmes de construction neuve (1 logement PLAI pour environ 10 logements financés en PLUS et en PLS ou pour les programmes excédant 50 logements 1 PLAI pour environ 15 logements PLUS et PLS).

16 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Opération acquisition-amélioration d'un pavillon 2 rue Anne Frank à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLAI de 8 480 € et à hauteur de 100 % d'un prêt PLAI Foncier de 118 161 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

17 - SAIEMB - Construction d'une unité de vie de 15 logements rue du Sanatorium à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 1 934 933 € et 400 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme - Action Foncière - Programmes d'aménagement

18 - Opération de Renouvellement Urbain du quartier de Clairs-Soleils - Approbation du schéma d'intervention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le schéma et les principes d'intervention proposés au titre de l'ORU, qui portent notamment sur les éléments de programme suivants :

- * la réalisation d'une place Sud composée et animée de logements diversifiés, de cellules commerciales et d'équipements publics et d'une place Nord composée et animée de logements diversifiés, d'équipements publics, de bureaux et d'un marché périodique
- * la voirie et l'espace public avec la requalification des rues de Chalezeule et Mirabeau, la liaison entre la place centrale et le haut du quartier, la création d'un nouveau parcellaire urbain
- * le logement avec des démolitions (200 logements) et un programme de reconstruction (334 logements) qui recherchera la mixité sociale et celle des statuts de logements
- * les équipements publics dont la restructuration jouera un rôle important dans la dynamique du processus de renouvellement et dans le fonctionnement urbain

- d'autoriser le lancement de l'opération de renouvellement du quartier Clairs-Soleils,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de M. le Préfet du Doubs l'engagement de la procédure de DUP et de mise en compatibilité du document d'urbanisme (POS secteur Est), pour assurer la maîtrise foncière et adapter le droit des sols,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions des partenaires de la Ville (Département, Région, CAGB),

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention partenariale avec la Foncière Logement,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes à intervenir.

19 - Renouvellement Urbain - Quartier Orchamps-Palente : Ilot Scaremborg - Quartier Montrapon : Ilot Bouloie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les projets concernant ces îlots :

* Ilot Bouloie : démolition de 100 logements (sur un total de 160) et construction d'une soixantaine de logements sous forme d'habitat intermédiaire, de maisons de ville et d'un petit collectif avec ascenseur, programme complété par 40 logements sur l'îlot Montboucons et 2 000 m² de bureaux à l'angle de la rue de l'Épitaphe

* Ilot Scaremborg : démolition de 120 logements (sur 200) et construction de 70 à 80 logements sous forme de maisons de ville, d'habitat intermédiaire et d'un petit collectif avec ascenseur.

- de donner son accord à la SAFC pour la démolition des immeubles, et pour le remboursement anticipé des prêts grevant ces immeubles pour lesquels la Ville s'était portée garante :

Pour l'opération Scaremborg :

1 à 4 rue Chopin

1 à 4 rue Scaremborg

5 à 8 rue Scaremborg

Pour l'opération Bouloie :

1 à 3 Cité de la Bouloie

4 à 6 Cité de la Bouloie

7 à 10 Cité de la Bouloie

- de donner son accord pour la requalification par la Ville des voies publiques pour un montant d'environ 0,8 M€ sur les deux sites (0,3 M€ Bouloie - 0,5 M€ Scaremborg), à prendre sur les tranches annuelles de travaux de voirie ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires du Contrat de Ville (Etat, Région, Département) et du SYDED pour les travaux d'enfouissement du réseau et d'éclairage public.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

20 - Opérations immobilières réalisées en 2002 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport sur les opérations immobilières qui ont contribué en 2002 à poursuivre la politique foncière de la Ville dans ses domaines traditionnels mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

- Montant total des acquisitions : 1 202 493 €

- Montant total des aliénations : 368 641 €

- Personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement et qui ont réalisé des transactions : la SEDD pour les opérations concernant l'îlot Pasteur et les ZAC La Fayette, Les Hauts du Chazal et PSI.

21 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2002

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan où il est notamment indiqué :

- que la Ville n'a exercé son droit de préemption que sur un bien situé chemin des Relançons et appartenant à M. CUSENIER Gérard (montant : 7 622,45 €)

- que la Ville a abandonné son droit de préemption sur 322 biens (montant total : 36 629 444,81 €).

22 - Aliénation de deux délaissés sur la commune de Busy à MM. AEBISCHER et BARDEY

Adopté à l'unanimité.

- M. AEBISCHER : 116 m² pour 650 €

- M. BARDEY : 78 m² pour 440 €.

23 - Site des Prés de Vaux - Acquisition d'une propriété à la SCI familiale BAURAND 6, avenue de Chardonnet à Besançon

Adopté à l'unanimité.

Montant : 564 061,36 €

Subventions obtenues :

* Département : 266 109 € dans le cadre du programme CITE

* Région : 236 411 € dans le cadre d'Aménagement du Territoire Saône-Rhin.

24 - ZAC Val des Grands Bas - Approbation de la modification du Plan d'Aménagement de Zone

A la majorité, dix Conseillers ayant voté contre et trois s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du rapport du Commissaire-Enquêteur et de son avis favorable sans réserve

- d'approuver, au vu de ses conclusions, les modifications du Plan d'Aménagement de Zone telles que proposées à l'enquête.

Environnement - Energie

25 - Maîtrise de l'énergie - Programme de travaux - Tranche annuelle 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme de travaux établi sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 135 000 €.

26 - Chauffage urbain de Planoise - Installation d'une chaudière bois - Mise en place de la commission d'appel d'offres sur performances

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à constituer cette commission d'appel d'offres sur performances selon la composition suivante :

- le Président de la commission d'appel d'offres de la Ville de Besançon,
- cinq membres élus de la commission d'appel d'offres de la Ville de Besançon,
- six personnalités compétentes dans ce domaine à savoir :
 - . l'Adjoint chargé de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 - . le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
 - . le Directeur du Service Electricité/Chauffage ou son représentant,
 - . le bureau d'études GIRUS, maître d'œuvre de l'opération,
 - . le Délégué Régional de l'ADEME ou son représentant,
 - . le Directeur de la SECIP ou son représentant,
- le Trésorier Principal de Besançon Municipale,
- un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

27 - Réseau de chaleur de Planoise - Classement au titre de la loi du 15 juillet 1980

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le principe de cette démarche de classement du réseau visant :
 - * à permettre son extension en utilisant des énergies renouvelables
 - * à rendre, dans certaines conditions, le raccordement obligatoire à ce réseau
- d'approuver la demande de classement et la constitution du dossier qui sera instruit par la DRIRE et soumis, le cas échéant, à enquête publique.

28 - Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et prestation d'assistance logistique - Passation d'un marché

Adopté à l'unanimité.

Durée : 3 ans (2004-2005-2006).

Montants : minimum : 450 000 € HT
 maximum : 1 800 000 € HT.

29 - Collecte, transport et conditionnement des déchets ménagers et assimilés d'emballages en carton

Adopté à l'unanimité.

Durée : 3 ans (septembre 2003 à août 2006).

Montant : minimum : 80 000 € HT
 maximum : 280 000 € HT.

Subventions, participations : attribution, encaissement

30 - Subventions aux associations culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Rappel 2002	Proposition commission 2003
MUSIQUE CLASSIQUE		
Ensemble Da Caméra	2 200 €	2 000 €
Da Capo		1 053 €
Jeunes musiciens et danseurs du CNR	2 000 €	1 500 €
Jeunesses musicales de Franche-Comté	1 800 €	1 800 €
Orchestre philharmonique	2 600 €	3 050 €
Orchestre universitaire	1 200 €	750 €
Société des concerts	1 000 €	1 000 €
Tétraktys	4 000 €	4 000 €
CHORALE		
L'Alouette	300 €	500 €
Choeur Schütz	2 200 €	2 500 €
La Clé de Sol	0 €	500 €
Le Contrepoint	2 200 €	2 500 €
Les Enfants de l'Espoir	800 €	800 €
FORMATION MUSICALE		
Atelier musical des Clairs Soleils	6 100 €	5 950 €
Atelier musical de Montrapon	7 500 €	7 022 €
Atelier musical de St-Ferjeux	8 200 €	7 934 €
Atelier musical de Velotte	5 300 €	5 896 €
Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale	12 100 €	12 707 €
MJC Palente	12 400 €	12 868 €
MUSIQUE ACTUELLE		
Association des Musiques Improvisées de Besançon	13 500 €	12 200 €
Les Amis du Cylindre	12 200 €	12 200 €
Ass Pro Jazz	5 000 €	12 200 €
Le Bastion	5 000 €	6 500 €
Découvert Autorisé	2 500 €	1 500 €
Dev'Art	5 000 €	5 000 €
Electrophonie	1 000 €	2 000 €
Le Sonotone	1 500 €	2 000 €
TSQ (Tao Saxophone Quartet)	1 600 €	1 500 €
THEATRE COMPAGNIE		
Cie Boutique du Conte	1 600 €	1 600 €
Cie Colibri	0 €	1 200 €
Cie Embarquez	2300 €	2 300 €
La Grave et Burlesque Equipée	3 100 €	3 000 €
Gravitation	2 000 €	2 000 €
Les Manches à Balai	2 300 €	2 300 €
Cie du P'tit Vélo	1 600 €	2 000 €
Sérial Théâtre	0 €	1 500 €
Cie Téraluna	1 200 €	1 200 €
Cie du Tohu Bohu	800 €	1 600 €

Associations	Rappel 2002	Proposition commission 2003
Tricyclique Dol	0 €	1 500 €
THEATRE STRUCTURE		
Alcyon	1 600 €	2 000 €
Création et Ressources Internationales de la Scène	15 000 €	15 000 €
La Grosse Entreprise et ses 120 petits	1 700 €	2 000 €
Le Hors là	2 300 €	2 500 €
MJC Palente	0 €	2 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	1 600 €	1 600 €
ART DU CIRQUE		
Passe Muraille	8 000 €	10 000 €
SAOCD - Cirque Plume	22 500 €	20 000 €
DANSE		
BRRFTTTT	0 €	1 000 €
Cie du Courant d'Air	1 500 €	1 000 €
Muse et Danse	1 500 €	1 500 €
NA / Cie Pernelle	13 000 €	15 000 €
Noce	1 600 €	2 000 €
ARTS PLASTIQUES		
Centre d'Art Mobile	4 500 €	4 500 €
Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare	4 600 €	4 600 €
LECTURE		
Au Dessus du Volcan	0 €	1 000 €
CISIA	0 €	3 000 €
Croqu'livre	3 000 €	3 000 €
Ass du Livre et des Auteurs comtois	0 €	700 €
Pas Sérial s'Abstenir	1 800 €	2 000 €
AUDIOVISUEL		
CCPPO	2 000 €	2 000 €
SOCIETES SAVANTES		
Association Astronomique de Franche-Comté	1 500 €	2 300 €
AUTRES		
La Distraction des Malades	500 €	600 €
EVENEMENT		
La Ligue des Droits de l'Homme	0 €	2 000 €
Radio Campus	4 500 €	1 500 €
Stéréo Club	0 €	2 000 €
Université de Franche-Comté	0 €	1 500 €
TOTAUX	226 800 €	255 930 €

31 - Vie Associative - Attribution de subventions - Première répartition 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Rappel 2002	Proposition Commission
1 - Associations de quartiers et comités de quartiers		
* bouge-toi	750 €	750 €
* APIM (journal quartier de Montrapon)	3 000 €	3 000 €
* la colline des Tilleroyes	800 €	800 €
* la Combe Saragosse	1 100 €	1 100 €
* la commune libre de St-Ferjeux	4 600 €	4 600 €
* loisirs et culture de St-Claude	150 €	150 €
* la maison de Velotte	600 €	600 €
* Palente village	300 €	300 €
* la passerelle (journal quartier de Planoise)	3 000 €	3 000 €
* Planoise avenir	300 €	300 €
* tambour Battant	2 300 €	1 500 €
* la torcolienne	300 €	300 €
* comité de quartier de Bregille	9 150 €	9 150 €
* comité de quartier des Chaprais	1 000 €	1 000 €
* comité de quartier des Montboucons	800 €	800 €
* comité de quartier de Planoise	2 300 €	2 300 €
* comité de quartier des Prés de Vaux	1 500 €	1 500 €
* comité de quartier de St-Claude	27 200 €	27 200 €
* comité de quartier des Torcols	450 €	450 €
2 - Anciens Combattants		
* Anciens Combattants d'Afrique du Nord	0 €	150 €
* Union Dép. des Anciens Combattants Français Musulmans et leurs Enfants (UD - ADFME)	250 €	250 €
* Anciens Combattants de la SNCF	150 €	150 €
* Assoc 25 des Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord (DRAN 25)	400 €	400 €
* Fédération Nationale des Combattants de moins de vingt ans	150 €	150 €
* mémoire de la résistance dans le Doubs	400 €	400 €
3 - Loisirs et nature		
* les amis de la nature	600 €	600 €
* AUB (Assoc des Usagers de la Bicyclette)	300 €	300 €
* Besançon autos miniatures	300 €	300 €
* club photo de Planoise	300 €	300 €
* centre culturel Esperanto	400 €	400 €
* GRAPPM / ARSA	300 €	300 €

Associations	Rappel 2002	Proposition Commission
* les Nyctalopithèques	150 €	150 €
* les spiteurs fous	150 €	150 €
* la tour prends garde	3 000 €	3 000 €
* la voie des fleurs	400 €	400 €
4 - Caritatif, humanitaire, citoyen		
* AFRIQ'ENERGIE (les Gravier Blancs)	500 €	500 €
* Aides (sub. exceptionnelle pour organisation journée du 8 mars)	0 €	650 €
* Amitiés Franche-Comté Arménie	300 €	300 €
* Franche-Comté Consommateurs	1 500 €	1 500 €
* Ligue des Droits de l'Homme	760 €	760 €
* MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples)	1 100 €	1 100 €
* OR.GE.CO.	1 500 €	1 500 €
* RE.CI.DEV (REseau CItoyenneté D'Evolution)	2 000 €	2 000 €
* SOS Racisme	760 €	760 €
* UFC Que Choisir	1 500 €	1 500 €
5 - Divers		
* CCPPO (sub. exceptionnelle pour équipement son dans la salle Paul CEB)	0 €	1 000 €
* SPA	4 600 €	4 600 €
TOTAUX	81 370 €	82 370 €

N'ont pas pris part au vote : M. COLY, Mme GEIGER, Mme SCHIRRER, Mme PANIER, Mme PRESSE, M. DAHOUI, Mme TISSIER, M. MEDJALDI, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. ALAUZET.

32 - Ecoles primaires et maternelles - Subventions aux classes transplantées ou de découverte - Quatrième répartition 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes aux classes transplantées ou de découverte :

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût par jour	Coût total	Bénéficiaire
Primaire Curie	12 au 17.05.03	50	300	Bagnols	8,32 €	2 496,00 €	Coopérative scolaire
Primaire Grette	30.03 au 05.04.03	47	329	Glux en Glennes	8,32 €	2 737,28 €	Coopérative scolaire
Total		97	629		8,32 €	5 233,28 €	

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association scolaire de l'école élémentaire Ile de France à titre de soutien à un projet pédagogique sur le thème de l'Europe, qui a donné lieu à un déplacement d'élèves de CM2 au parlement européen de Strasbourg.

33 - Subventions aux sociétés et écoles de musique au titre de l'année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Orchestre		Ecole		Total	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Fédération Musicale de Franche-Comté	381	381	-	-	381	381
Institut Musical Européen	763	763	-	-	763	763
Harmonie des Chaprais	5 030	5 030	6 184	5 738 (38 élèves)	11 214	10 768
Concorde de Saint-Ferjeux	4 421	4 421	1 628	2 114 (14 élèves)	6 049	6 535
Harmonie Municipale	-	-	10 253	11 023 (73 élèves)	10 253	11 023
	10 595 €	10 595 €	18 065 €	18 875 €	28 660 €	29 470 €

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

34 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - à des établissements d'enseignement

- 471 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 27 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 28 avril au 5 mai 2003 (échange scolaire)
- 100 € au Foyer socio-éducatif du Collège Notre-Dame pour le déplacement de 11 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 29 avril au 6 mai 2003 (échange scolaire)
- 332 € au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 30 élèves à Böblingen (Allemagne) du 14 au 19 mars 2003 (échange scolaire)
- 1 220 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à Huddersfield (Grande-Bretagne) du 5 au 17 mai 2003
- 534 € au Collège Proudhon pour l'accueil de 32 élèves de Huddersfield du 12 au 20 juin 2003 (échange scolaire)
- 320 € au Collège Stendhal pour le déplacement de 21 élèves à Carthagène (Espagne) du 2 au 10 mai 2003 (échange scolaire) (versement au Lycée d'Enseignement Professionnel Montjoux, gestionnaire de l'opération)
- 450 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 30 élèves à Pavie (Italie) du 7 au 14 mars 2003
- 250 € au Collège Proudhon pour l'accueil de 36 élèves de Pavie du 24 au 30 mars 2003 (échange scolaire)
- 304 € au Collège Camus pour le déplacement de 25 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 12 au 19 mai 2003 (échange scolaire)

- 238 € au Collège Stendhal pour l'accueil de 17 élèves de Fribourg (Allemagne) du 28 mars au 4 avril 2003
- 131 € au Collège Stendhal pour le déplacement de 17 élèves à Fribourg du 9 au 16 mai 2003 (échange scolaire)
- 480 € au Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 30 élèves de Fribourg (Allemagne) du 3 au 10 mai 2003 (échange scolaire)
- 336 € au Foyer socio-éducatif du Collège St-Joseph pour le déplacement de 21 élèves à Londres (Grande-Bretagne) du 16 au 22 mars 2003 (échange scolaire)
- 364 € au Collège Lumière pour l'accueil de 26 élèves de Bielsko-Biala (Pologne) du 17 au 23 mai 2003
- 621 € au Collège Lumière pour le déplacement de 27 élèves à Bielsko-Biala du 27 mai au 4 juin 2003 (échange scolaire)
- 1 150 € au Lycée des Gravières Blancs pour le déplacement de 25 élèves à Douroula du 19 octobre au 7 novembre 2003 (échange de coopération)
- 160 € au Lycée Pergaud pour l'accueil de 10 élèves de Huddersfield (Grande-Bretagne) du 3 au 10 avril 2003 (échange scolaire).

2 - à des associations

- 138 € aux Jumelages la Poste France Telecom pour l'accueil de 23 personnes de Huddersfield (Grande-Bretagne) du 26 au 29 mai 2003 (échange professionnel)
- 288 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le déplacement de 16 étudiants à Grenade (Espagne) du 19 au 27 avril 2003 (échange culturel).

35 - Secteur Relations Internationales - Attribution de bourses aux projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses aux organismes suivants :

- * l'Association Sportive et Culturelle Planoise/Saint-Ferjeux, pour son projet de participation avec une équipe de joueurs de 13 ans, à un tournoi international de football organisé par la Ville de Huddersfield-Kirklees en Grande-Bretagne du 30 juillet au 2 août 2003.

Bourse allouée : 1 436 €

- * l'Association Besançon-Douroula, pour son action visant à augmenter le taux de scolarisation à l'école de Douroula, au Burkina Faso, en développant notamment des ressources (champ collectif, jardin de l'école), permettant de faire baisser le coût de la scolarité des enfants.

Bourse allouée : 1 100 €

- * le Lions Club (District du Centre-Est) pour son projet d'accueil à Besançon, du 7 au 30 juillet 2003, d'une trentaine de jeunes filles d'horizons et de pays divers, afin de leur faire découvrir la France, à travers une région et surtout une ville, Besançon, de façon ludique et culturelle, et afin de promouvoir l'amitié entre les peuples.

Bourse allouée : 1 000 €

- * L'Association SISAN pour son projet d'acheminement, en juillet 2003, d'une tonne de matériel scolaire à l'école de Konna, au Mali, en guise d'introduction à un échange qui sera ensuite mis en place entre cette école et le collège Victor Hugo.
Bourse allouée : 900 €

- * L'Association MAPE (Maquette Architecture Patrimoine Environnement) pour son projet de voyage au Luxembourg avec visite du Musée Victor Hugo pour les élèves de la classe relais bisontins ayant travaillé durant deux ans avec MAPE sur les «maisons de Victor Hugo».
Bourse allouée : 800 €

- * L'Association PHYSIONOMA, pour son projet d'aide à la rééducation en orthophonie des enfants de Zinder (Niger) atteints du noma (maladie d'origine infectieuse se développant à partir de la muqueuse buccale entraînant une destruction médio ou latéro-faciale ou la mort de l'enfant atteint), en complément des opérations chirurgicales reconstructrices.
Bourse allouée : 800 €

- * le Lycée Condé pour son projet d'organisation de stages professionnels (en mai-juin 2003) pour 24 élèves dans des établissements hôteliers de Grande Bretagne, d'Allemagne et de Hongrie.
Bourse allouée : 500 €

- * L'Association APTAA (Association pour le Partage des Traitements AntiSIDA avec l'Afrique) pour son projet de collaboration avec des artisans béninois afin de faire fabriquer des objets artisanaux revendus ensuite à Besançon et permettant ainsi de financer des traitements de tri-thérapie pour des malades atteints du SIDA de la Clinique de Porto-Novo au Bénin.
Bourse allouée : 400 €

- * le Foyer Socio-Educatif du Lycée Pasteur pour le projet d'un groupe d'élèves portant sur l'organisation d'un voyage en Pologne avec visite du camp d'Auschwitz, mais également rencontres de jeunes Polonais à la veille de l'intégration de la Pologne dans l'Union Européenne.
Bourse allouée : 400 €

- * l'IUP GTE (Génie des Territoires et de l'Environnement) pour le projet de stage professionnel à Bistrita (Roumanie) durant l'été 2003, de deux étudiantes, visant à apporter à la Ville de Bistrita leur regard sur la situation touristique de cette région, avant l'ouverture prochaine d'un office de tourisme dans cette ville.
Bourse allouée : 400 €.

36 - Subventions à caractère médico-social - Première répartition 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2002 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2003	Sommes proposées pour 2003
Aide aux malades	Association des dons d'organes 25720 PUGEY	710 €	900 €	710 €
Aide aux enfants malades	Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille	710 €	760 €	710 €
Aide aux malades	Association des donneurs de voix 4, rue des Fontenottes	530 €	530 €	530 €
Aide aux malades	La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot	710 €	1 500 €	710 €
Aide aux malades	Association des Insuffisants Rénaux Comtois 15, rue F. Chopin	300 €	380 €	300 €
Aide aux malades	Association des Mutilés de la Voix 42, rue P. Donzelot	300 €	500 €	300 €
TOTAL DE LA PREMIERE ATTRIBUTION				3 260 €

37 - Secteur Communication - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

	Fréquence	Proposition 2003	Rappel subvention 2002
Radio Bip	96,9	4 000 €	4 000 €
RCF Besançon	87,6	4 000 €	4 000 €
Radio Campus	102,4	4 000 €	4 000 €
Total		12 000 €	

Subvention exceptionnelle à l'Association Vol Moteur de l'Aéro-Club du Doubs : 15 000 € pour une grande fête aérienne sur le thème «100 ans d'aviation».

38 - Subventions exceptionnelles à diverses associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association FLOREAL : 1 067 € pour la création au bénéfice de ses adhérents de foyers de vie et des centres d'aide au travail

- HDL 25 : 805 € pour la pose d'une barrière destinée à bloquer l'accès d'immeubles aux non résidents.

39 - Info Point Europe Franche-Comté - Questionnaire-jeu sur le stand de l'Info Point Europe à la Foire Comtoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une somme de 500 € au lauréat du tirage au sort de ce questionnaire-jeu.

40 - Programme de coopération avec Bistrita (Roumanie) «TERITORII» - Demande de subvention au Ministère des Affaires Etrangères et réaffectation - Signature d'une convention de coopération avec la Ville de Bistrita

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec Bistrita une convention de coopération pour la mise en oeuvre du programme TERITORII

- d'autoriser M. le Maire à signer le cas échéant toute convention avec les partenaires associés

- d'accepter la participation financière attendue de l'Etat de 30 000 € environ.

Montant de l'opération : 85 000 €

Part Ville : 30 000 € en contribution financière
 9 000 € en contribution valorisée

41 - Subvention exceptionnelle à l'Association Graines de Terriens

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention de 160 € pour la réalisation d'une animation qui s'intégrera dans les actions menées autour du cèdre du Liban.

42 - Subventions aux associations sportives bisontines - Sport amateur - Première répartition - Subventions exceptionnelles - Dotation Coupe d'Europe à l'ESB «F»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- aide au fonctionnement :

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2003

Valeur du point : 20,60 €

OMS	Tiers	CANA	Club ou section	Discipline	Nb. Licenc.	Foot		Cotat. Coef.	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	Premier versement printemps 2003
						Eq. Sen.	Eq. Jeu.				
Associations subventionnées au forfait : un seul versement annuel											
N									attente dossier	0,00 €	
X	12551	1228	Aéro Club du Doubs	Vol à voile	126				Forfait	600,00 €	600,00 €
X			Aiglon Sports	Gymnastique FSCF	24				Forfait	630,00 €	630,00 €
X			Amicale Club Bouliste	Boule Lyonnaise	45				Forfait	200,00 €	200,00 €
X			Amicale Motocycliste du Doubs	Motocyclisme	117				Forfait	200,00 €	200,00 €
X			ASA Séquanie	Sport Automobile					Forfait	0,00 €	0,00 €
X	11883	1185	ASPTT	Omnisports	1041	5	6		Forfait	10 500,00 €	8 330,00 €
X			ATSCAB	Bowling	207				Forfait	100,00 €	100,00 €
X			Besançon Cyclo Randonneur	Cyclotourisme	87				Forfait	200,00 €	200,00 €
--	11921	1205	Bousbotte (La)	Gymnastique FSCF	125				Forfait	785,00 €	785,00 €
X	14816	1193	BUC	Omnisports	233				Forfait	700,00 €	700,00 €
X	10867	1186	Centre Ecole Parachutisme	Parachutisme	305				Forfait	370,00 €	370,00 €
--	9676	1247	Centre Médico-Sportif (OMS)	---					Forfait	1 750,00 €	1 750,00 €
X	11856		Citadelle (La)	Gymnastique FSCF	256				Forfait	450,00 €	450,00 €
X	12977		Club Alpin Français	Alpinisme	655				Forfait	4 300,00 €	4 300,00 €
X	12424	1222	District Pétaïque	Pétanque	1004				Forfait	548,00 €	548,00 €
X	14860	1208	Jeunesse de Palente	Equitation	417				Forfait	110,00 €	110,00 €
X			Snooker Club	Gymnastique FSCF	165				Forfait	550,00 €	550,00 €
N			UGSEL	Billard	13				Forfait	100,00 €	100,00 €
X	10175	1265	UNSS	Sport scolaire	2700				Forfait	3 500,00 €	3 500,00 €
X	12254	20787	USEP	Sport scolaire	1818				Forfait	3 500,00 €	3 500,00 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2003

Valeur du point : 20,60 €

OMS	Tiers	CANA	Club ou section	Discipline	Nb. Licenc.	Foot		Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	Premier versement printemps 2003
						Eq. Sen.	Eq. Jeu.					
Associations subventionnées à la cotation : versement de 50 % du montant annuel												
x	14819	1250	ADORR	Course d'orientation	15			0,33	4,95	101,00 €	142,76 €	50,50 €
x	15158	1194	Amicale Cycliste Bisontine	Cyclisme	79			1	79,00	1 627,00 €	1 627,40 €	813,50 €
x			ANB	Natation	346			1	346,00	7 127,00 €	8 034,00 €	3 563,50 €
x	13768	1213	Aqua Sport	Plongée	96			0,33	31,68	652,00 €	611,82 €	326,00 €
x	12253	1226	Arc Club	Tir à l'arc	34			1	34,00	700,00 €	515,00 €	350,00 €
x		1212	Archers du CSAMB (Les)	Tir à l'arc	88			1	88,00	1 812,00 €	200,00 €	906,00 €
x			ASCB	Patinage artistique	127			1	127,00	2 616,00 €	2 616,20 €	1 308,00 €
x	12269	1261	Balisse 25	Course d'orientation	91			0,33	30,03	618,00 €	571,03 €	309,00 €
x	11668	1248	Base Ball Club	Base Ball	54			1	54,00	1 112,00 €	1 874,60 €	556,00 €
x	181	1216	BBCD	Basket	322			1	322,00	6 633,00 €	5 768,00 €	3 316,50 €
x			Besançon Athlétique Club (BES AC)	Basket	86			1	86,00	1 771,00 €	1 730,40 €	885,50 €
x			Besançon Boxe Anglaise	Boxe anglaise	49			2	98,00	2 018,00 €	1 977,60 €	1 009,00 €
x	12253	1226	Besançon BTS (Boxe Totale Shidokan)	Arts martiaux	73			0,33	24,09	496,00 €	nvelle assoc.	248,00 €
x			Besançon Escrime Club	Escrime	33			1	33,00	679,00 €	741,60 €	339,50 €
x			Besançon Gymnastique Rythmique	Omnisports						7 786,80 €	nvelle assoc.	3 893,40 €
x				Gymnastique (Ecole de)	56			1	56,00			
--				Gymnastique rythmique	161			2	322,00			
x			Besançon Hand Ball Club	Hand	54			1	54,00	1 112,00 €	1 648,00 €	556,00 €
x	12966	1237	Besançon Racing Club	Omnisports						8 440,85 €	7 831,09 €	4 220,43 €
--				Basket	133			1	133,00			
--				Cyclisme	43			1	43,00			
--				Escrime	154			1	154,00			
--				Tennis	385			0,15	57,75			
--				Tennis de table	22			1	22,00			
N	1243	1243	Besançon Triathlon	Triathlon				1		dossier non reçu	1 915,80 €	
x			Bousbotte (La)	Omnisports						824,00 €	865,20 €	412,00 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2003

Valeur du point : 20,60 €

OMS	Tiers	CANA	Club ou section	Discipline	Nb. Licenc.	Foot		Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	Premier versement printemps 2003
						Eq. Sen.	Eq. Jeu.					
--	11921	1205		Foot	20	1			30,00			
--	--	--		Tennis de table	10			1	10,00			
X	25542	23694	BRC Foot	Foot	366	4	16		280,00	5 768,00 €	5 356,00 €	2 884,00 €
X			Bregille (ASCC)	Handisport	42			1	42,00	865,00 €	1 009,40 €	432,50 €
X	12341	1206	BSC	Patinage artistique	174			1	174,00	3 584,00 €	4 264,20 €	1 792,00 €
X	1206	1239	Budo Club	Judo	67			0,33	22,11	455,00 €	367,09 €	227,50 €
X		1206	BVB	Volley	110			1	110,00	2 266,00 €	2 121,80 €	1 133,00 €
X			Clairs-Soleils Hand Ball Club	Hand				1				0,00 €
X	11930	1200	Clemenceau Sporting Club	Foot	337	5	9		240,00	4 944,00 €	3 708,00 €	2 472,00 €
X	11872	1191	Club de Tir Bisontin	Tir	19			1	19,00	391,00 €	576,80 €	195,50 €
X	12363	7672	CPB	Lutte	253			1	253,00	5 211,00 €	3 440,20 €	2 605,50 €
X	10138	6619	DOJO Franc-Comtois	Arts martiaux	1080			0,33	356,40	7 341,00 €	5 880,27 €	3 670,50 €
X			Don Quichotte (AS)	Foot	41	2			60,00	1 236,00 €	1 236,00 €	618,00 €
X			Doubs Sud Athle	Athlétisme	193			3	579,00	11 927,00 €	10 753,20 €	5 963,50 €
X			Dynamique Bisontine	Gymnastique rythmique	18			2	36,00	741,00 €	2 595,60 €	370,50 €
X			Ecole Franc-comtoise de Wing Tsun	Wing tsun kung fu	29			0,33	Adhésion OMS en attente			
X	1192	28175	Entre-Temps	Escalade	146			0,33	48,18	992,00 €	nvelle assoc.	496,00 €
X	29260	1192	ESB F	Hand	273			1	273,00	5 623,00 €	5 809,20 €	2 811,50 €
			ESB M	Hand	194			1	194,00	3 996,00 €	3 708,00 €	1 998,00 €
			Espoir Club de Besançon	Foot	35	2			60,00	1 236,00 €	nvelle assoc.	618,00 €
X	--	--	Etoile Sportive Saint-Ferjeux	Omnisports						1 632,55 €	882,71 €	816,28 €
--	14857	1263		Cyclisme	35			1	35,00			
--	--	--		Tennis	115			0,15	17,25			
--	--	--		Tennis de table	27			1	27,00			
X	14862	1229	Française (La)	Haltérophilie	192			1	192,00	3 955,00 €	2 719,20 €	1 977,50 €
X	20584	17668	Franche-Comté Judo	Judo	106			0,33	34,98	720,00 €	781,77 €	360,00 €
X			Full Contact	Boxe américaine	35			1	35,00	721,00 €	803,40 €	360,50 €
X	22115	1298	IKS ASEP	Karaté	158			0,33	52,14	1 074,00 €	1 155,66 €	537,00 €
X	11671	1218	Indépendante Comtoise	Omnisports						10 258,80 €	14 378,80 €	5 129,40 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2003

Valeur du point : 20,60 €

OMS	Tiers	CANA	Club ou section	Discipline	Nb. Licenc.	Foot		Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	Premier versement printemps 2003
						Eq. Sen.	Eq. Jeu.					
--	--	--		Gymnastique	152			2	304,00			
--	--	--		Gymnastique (Ecole de)	194			1	194,00		1 ^{ère} demande	
X	17972	9840	Jeunes Footballeurs de Palente	Foot	21		2	0,33	20,00	412,00 €	142,76 €	206,00 €
X			Judo Club de Besançon	Judo	20			0,33	6,60	135,00 €	469,06 €	67,50 €
X			Judo Club du Doubs	Judo	70			0,33	23,10	475,00 €	557,44 €	237,50 €
X	45643		Karaté Sport 25	Karaté	75			0,33	24,75	509,00 €	584,63 €	254,50 €
X		1213	Méduise	Plongée	71			0,33	23,43	482,00 €		241,00 €
X	14657	1198	Montrapon (ASC)	Foot	180	6	3		210,00	4 326,00 €	3 296,00 €	2 163,00 €
X	1184	1184	Olympique Bisontin	Rugby	202			1	202,00	4 161,00 €	4 552,60 €	2 080,50 €
X	12260	1214	Orchamps Palente AS	Foot	109	0	5		50,00	1 030,00 €	1 030,00 €	515,00 €
X	15086	1348	Palente Orchamps HB	Hand	156			1	156,00	3 213,00 €	2 678,00 €	1 606,50 €
X	13841	13731	Pistoliers de Besançon (CTPB)	Tir	104			1	104,00	2 142,00 €	2 101,20 €	1 071,00 €
N			PKA	Karaté				0,33		dossier non reçu	849,75 €	
X			Planoise Saint-Ferjeux	Foot	204	4	6		180,00	3 708,00 €	2 884,00 €	1 854,00 €
X			Portugais de Besançon (AS)	Foot	24	1			30,00	618,00 €	618,00 €	309,00 €
X	12672	1242	Prés de Vaux (US)	Foot	191	3	6		150,00	3 090,00 €	2 678,00 €	1 545,00 €
X	14211	1232	PSB	Omnisports						9 624,11 €	9 961,75 €	4 812,06 €
--	--	--		Arts martiaux	31			0,33	10,23			
--	--	--		Foot	329	4	11		230,00			
--	--	--		Hand	62			1	62,00			
--	--	--		Judo	192			0,33	63,36			
--	--	--		Tennis	324			0,15	48,60			
--	--	--		Tennis de table	53			1	53,00			
X	11330	1238	Ring Olympique Bisontin	Boxe anglaise	87			2	174,00	3 584,00 €	3 419,60 €	1 792,00 €
X			Roller Hockey	Roller Hockey	80			1	80,00	1 648,00 €	1 071,20 €	824,00 €
X	12671	9843	Saint-Claude (La)	Omnisports						13 225,20 €	13 781,40 €	6 612,60 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2003

Valeur du point : 20,60 €

OMS	Tiers	CANA	Club ou section	Discipline	Nb. Licenc.	Foot		Coef.	Cotation	Montant subvention 2003	Rappel subvention 2002	Premier versement printemps 2003
						Eq. Sen.	Eq. Jeu.					
--	--	--		Gymnastique	299			2	598,00			
--	--	--		Gymnastique (Ecole de)	44			1	44,00			
			Satellite	Omnisports						en attente		
X	36375		Shotokan (Le)	Boxe anglaise Boxe française Karaté	95			2 0,33	31,35	645,00 €	890,54 €	322,50 €
X	2557	1219	SNB	Omnisports						10 629,60 €	11 309,40 €	5 314,80 €
--	--	--		Aviron	166			2	332,00			
--	--	--		Canoe Kayak	184			1	184,00			
X	12257	775	Tennis de table de Planoise	Tennis de table	20			1	20,00	412,00 €	412,00 €	206,00 €
X			Tour Prends Garde (La)	Echecs	142			0,33	46,86	965,00 €	883,74 €	482,50 €
X		1213	Turque de Besançon (ASC)	Foot	26	1			30,00	618,00 €	115,57 €	309,00 €
X			UFFB	Foot	98	3			100,00	2 060,00 €	2 060,00 €	1 030,00 €
X	11858	1201	UTINAM	Tir	52			1	52,00	1 071,00 €	1 339,00 €	535,50 €
X	5589	1234	Velotte (ASC)	Foot	193	3	6		150,00	3 090,00 €	2 884,00 €	1 545,00 €
X	15309	1223	Volant Bisonin	Badminton	182			1	182,00	3 749,00 €	3 440,20 €	1 874,50 €
					18574	39	65		9 548,84	225 777,91 €	210 550,63 €	127 435,46 €

- participation aux compétitions nationales

* AS Palente Orchamps (hand)	1 524 €
* BBCD (basket féminin)	5 335 €
* BRC (tennis)	839 €
* BVB (volley masculin-féminin)	7 241 €
* ESB «F» (hand féminin équipe 2)	5 335 €
* ESB «M» (hand masculin équipe 2)	1 906 €
* UFFB (foot féminin)	5 335 €
Total	27 515 €

Subventions exceptionnelles pour organisation de manifestations

* Ligue de FC de Tennis : Open de Tennis	10 000 €
* Golf de Besançon : Open de Besançon	2 000 €
* Fédération de Pétanque : Grand Prix de la Ville	300 €
* Volant Bisontin : Tournoi international badminton	300 €
* PSB : stage de football équipe «jeunes»	200 €
Total	12 800 €
Dotation Coupe d'Europe ESB«F»	24 000 €

Culture

43 - Musée du Temps - Acquisition de globes mécaniques du XVIII^{ème} siècle - Approbation du plan de financement - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter les différentes participations figurant au plan de financement :

FRAM 2002	53 823 €
FRAM 2003	54 500 €
Mécénat :	
Crédit Agricole	40 000 €
Cheval, Schlumberger, AFAHA	7 000 €
Kugel	25 000 €
Ville de Besançon	69 677 €

Total	250 000 €

44 - Musées de Besançon - Numérisation et informatisation des collections - Convention avec la section fédérée de Franche-Comté de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'une durée de trois ans à intervenir avec cette association

- de verser à la section fédérée de Franche-comté de cette association 5 000 € correspondant à la participation financière annuelle de la Ville.

45 - Musée des Beaux-Arts - Exposition Ming - Billet groupé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la mise en place de ce billet permettant aux visiteurs du musée de Dijon d'accéder gratuitement à l'exposition présentée par Besançon et vice et versa

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Ville de Dijon.

46 - Bibliothèques Municipales - Acquisition d'un livre d'heures du XV^{ème} siècle - Encaissement et réaffectation de la participation de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques et du Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'encaisser et de réaffecter la participation de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques : 12 000 €

- de solliciter la subvention de l'Etat (Ministère de la Culture) évaluée entre 15 000 et 18 000 €.

47 - Acquisition d'une sculpture en bronze de Oussmane SOW dans le cadre du Fonds d'Embellissement Urbain

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir cette sculpture d'un montant de 200 000 € financée comme suit :

- Ville de Besançon (Fonds d'Embellissement Urbain) : 130 000 €

- Etat (DRAC Franche-Comté) : 70 000 €

sachant qu'un mouvement associatif souhaite lancer une souscription auprès des Bisontins, les dons étant reversés à la Ville.

Politique de la Ville

48 - Opération Raid Quart - Organisation de la 7^{ème} édition - Conventions avec les différents partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet évalué à 57 000 € et financé comme suit :

* Etat (Ministère Jeunesse et Sports) :	14 000 €
* FASILD :	3 500 €
* Ville :	24 500 €
* Partenaires divers :	15 000 €

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

49 - Animation des quartiers - Avenants programmatifs 2003 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs, la MJC de Palente et la MJC Besançon-Clairs-Soleils

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants programmatifs avec ces associations

- d'attribuer à la MJC Besançon/Clairs-Soleils une subvention de 45 260 € au titre de la première dotation 2003.

N'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI.

50 - Animation et vie des quartiers - Renouvellement des conventions de fonctionnement avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Signature des avenants programmatifs annuels

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer avec ces deux associations les conventions cadres triennales et les avenants programmatifs annuels.

N'ont pas pris part au vote : Mme N'MINEJ, Mme FELLMANN, Mme FALCINELLA, Mme GUINCHARD-KUNSTLER.

Economie - Emploi

51 - Zone Franche Urbaine de Planoise - Candidature

A l'unanimité, trois Conseillers n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la candidature de la Ville à ce nouveau dispositif, le dossier étant constitué d'objectifs portant sur :

- le projet global d'aménagement de l'Ouest bisontin, construit autour et à partir de l'ex ZUP de Planoise. Ce projet sera décliné tant à l'intérieur du quartier que dans sa périphérie,
- la dynamique mise en place pour animer la zone franche. Cette dynamique s'appuiera sur un partenariat public-privé et sur les différents réseaux d'acteurs liés à l'Economie,
- un territoire précis qui sera arrêté à partir des objectifs globaux. Ce périmètre devrait, pour être efficient, englober le périmètre de la ZRU, le secteur global de La Fayette et le Pôle Santé.

52 - Mise en place de chantiers découverte - Convention avec les différents partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer cette opération de chantiers découverte qui concerneront la réhabilitation des logements du gardien du cimetière des Chaprais et de celui de la propriété Colette (montant prévisionnel : 30 000 €)

- de signer la convention à intervenir avec les différents partenaires.

Conventions - Contrats

53 - Restaurant-bar de la Citadelle - Concession administrative de locaux à la SEM Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire appel à la SEM Citadelle pour gérer provisoirement ce restaurant-bar en raison d'une consultation infructueuse et a autorisé M. le Maire à signer une convention sur les bases suivantes :

- durée : du 13 mai au 31 octobre 2003 avec possibilité de reconduction pour 2004 pour une nouvelle période du 1^{er} mai au 31 octobre 2004
- redevance d'occupation : 6 087 € HT.

54 - Citadelle - Contrat de délégation - Avenant n° 8

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant qui concerne la prorogation pour une durée de six mois du contrat de délégation de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2004, afin que la date d'expiration n'intervienne pas en pleine saison touristique.

55 - Musée du Temps - Vente de forfaits de groupes pour journées découvertes - Contrat avec la SEM Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer avec la SEM Citadelle un contrat pour la vente de forfaits de groupes pour journées découvertes sur les bases suivantes :

- vente de forfaits (entrée au Musée + éventuellement visite guidée + prestation(s) SEM) par la SEM pour le compte du Musée du Temps
- durée : jusqu'au 31 décembre 2003 (renouvelable par tacite reconduction pendant 3 ans).

56 - Traversée du Jardin Botanique par les piétons et les cycles - Convention avec l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui intervient dans le cadre de la liaison cyclable gare Viotte/Campus et qui est consentie à titre gratuit pour une durée de 10 ans avec reconduction expresse.

57 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver ce projet estimé à 15 228 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'association ECHEL.

58 - Cartable numérique Besançon.clic - Formation des parents - Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec les partenaires associatifs sur les bases principales suivantes :

- mise à disposition de locaux par l'association à titre gratuit à des horaires définis
- fourniture du matériel (ordinateurs et imprimantes) par la Ville
- prise en charge par la Ville des forfaits Internet, de la maintenance de l'installation et de la rémunération des intervenants.

Durée : jusqu'au 31 décembre 2003 avec possibilité de prolongation.

59 - Activités en direction de l'enfance et de la jeunesse - Avenant 2003 avec les Francas

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les programmes d'activités proposés dans les différentes structures, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant 2003 à la convention et d'attribuer aux Francas une subvention de 398 075 €.

Patrimoine - Travaux - Marchés

60 - Don manuel de mobilier à l'Association «Franche-Comté Alzheimer»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à procéder à ce don manuel de mobilier réformé.

61 - Immeuble communal 67 E, rue de Chalezeule - Incendie du 8 avril 2002 - Encaissement et réaffectation d'une indemnité complémentaire de sinistre - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 30.01.03

Adopté à l'unanimité.

Montant de l'indemnité complémentaire : 7 047 €.

62 - Citadelle de Vauban - Parc zoologique - Poursuite du programme d'aménagement - 3^{ème} tranche - Adoption du projet - Subventions d'investissement à la SEM Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme concernant la poursuite du programme d'aménagement du parc zoologique de la Citadelle et de fixer la participation de la Ville à un montant maximum de 1 200 000 € HT, sachant que toute subvention viendra en déduction de cette participation et que les modalités de versement du financement Ville se feront de la manière suivante :

- au lancement des travaux ou de la maîtrise d'oeuvre (notification de la date du début des travaux) versement d'un acompte de 20 % du montant des travaux concernés
- chaque fin de mois : justification par la SEM des factures reçues au cours du mois et versement par la Ville de 80 % du montant justifié
- versement du solde si nécessaire à la réception du bilan général de l'opération.

63 - Palais Granvelle - Musée du Temps - 1^{ère} tranche - Remise de pénalités de retard dans le cadre du règlement du marché de travaux Entreprise BROT

Adopté à l'unanimité.

Montant des pénalités réduit à 10 000 € HT.

64 - Entretien sur les édifices classés, propriété de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2003 - Demande de subvention à l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver ce programme dont le plan de financement s'établit comme suit :

- Part de l'Etat (subvention forfaitaire)	15 244 €
- Part du propriétaire, Ville de Besançon comprenant le montant de la TVA	22 867 €
soit un montant d'engagement égal à	38 111 € TTC

65 - Maison de quartier de la Grette - Ecole maternelle Lamartine - Aménagement des entrées - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Coût de l'aménagement du mail :	100 000 € TTC tranche ferme
	45 000 € TTC tranche conditionnelle
- Travaux des deux entrées :	130 000 € TTC
y compris honoraires architecte, (Maternelle - Maison de quartier) contrôleur technique, coordonnateur SPS, etc.)	-----
TOTAL	275 000 € TTC

- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.

66 - Ecole Primaire Champagne - Réfection de la couverture - Adoption du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet qui sera réalisé dans les conditions suivantes :

A - Tranche ferme (année 2003)

Couverture bâtiment secteur Nord

Estimation : 75 000 € TTC

B - Tranche conditionnelle

Couverture bâtiment secteur Sud

Estimation : 75 000 € TTC

Soit une estimation globale de 150 000 € TTC.

- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.

67 - Ecole élémentaire Viotte - Réfection de la couverture - Adoption du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet qui sera réalisé dans les conditions suivantes :

A - Tranche ferme (année 2003)

Couverture côté Est

Estimation : 75 000 € TTC

B - Tranche conditionnelle

Couverture coté Ouest

Estimation : 55 000 € TTC

Soit une estimation globale de 130 000 € TTC.

- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.

68 - Programme complémentaire de travaux 2003 dans les divers bâtiments municipaux - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer dans ce cadre un crédit complémentaire de 541 500 €.

69 - Collecteur Nord-Ouest - Avenant n° 4 au marché passé avec le groupement d'entreprises BONNA SFCE TC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer avec le groupement d'entreprises BONNA SFCE TC un avenant de transaction pour des prestations supplémentaires d'un montant de 72 059,30 € HT.

70 - Eclairage public - Programme de travaux 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme de travaux 2003 d'éclairage public dont un programme ferme de 460 000 K€ et de solliciter les participations financières de l'Etat et du SYDED.

Divers

71 - Adhésion au Club du Stationnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Club du Stationnement créé par des élus de villes françaises ayant en charge la gestion du stationnement.

Montant annuel : 1 500 €.

72 - Fourniture et pose de matériel de péage pour le parking Marché - Passation d'un marché

Adopté à l'unanimité.

73 - Dérogation temporaire au repos dominical - Demande de la Société Générale - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, deux Conseillers n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur cette demande afin que le personnel volontaire de la Société Générale puisse animer le Forum Immobilier les 17 et 18 mai prochain.

74 - Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina-Faso) - Étude d'évaluation rétrospective et prospective des actions réalisées à Douroula - Choix du cabinet d'études suite à la procédure de consultation - Demande de subvention au Ministère des Affaires Étrangères

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de cette étude dont le coût n'excédera pas 40 000 € TTC, le choix du cabinet se faisant en accord avec le Ministère des Affaires Etrangères

- de solliciter une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché d'études sans formalités préalables ainsi que toute convention nécessaire.

75 - Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina Faso) - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Ville de Neuchâtel (Suisse)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser cette subvention d'un montant de 18 495 FS (12 692 €) et de l'affecter à la couverture partielle de trois opérations :

- travaux d'aménagement réalisés par les élèves du Lycée des Gravières Blancs
- préservation des fouilles archéologiques
- évaluation rétrospective des actions menées à Douroula.

A l'issue de cette question, M. le Maire a invité les Bisontins à s'associer massivement à la manifestation du lendemain, relative au projet de réforme des retraites.

76 - Voeu relatif à l'accord général sur le commerce des services présenté par le groupe de la majorité municipale

M. MEDJALDI, au nom du groupe majoritaire, a présenté le voeu suivant :

«Actuellement est négocié, au sein de l'OMC, l'AGCS, Accord Général sur le Commerce des Services qui devrait aboutir à la signature d'un traité en 2004. Cet accord contraindra les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de services à l'exception «des services fournis dans le cadre du pouvoir gouvernemental».

Exceptées les fonctions régaliennes de l'Etat (justice, police, défense), tout serait privatisable : éducation, santé, logement social, services de l'eau, droits de propriété intellectuelle, recherche, transports, postes, bibliothèques, musées, etc. L'AGCS obligera, selon ses règles internes, chaque pays ou groupe de pays engageant des secteurs dans la privatisation, à considérer ces accords comme irréversibles. De plus, ces engagements s'appliqueront à tous, aux Parlements mais aussi aux collectivités territoriales.

Ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. C'est l'Union Européenne qui traite, et elle refuse de rendre publiques les offres de privatisation qu'elle va proposer. Les parlementaires, tenus également à l'écart, ne seront consultés qu'à la fin du processus, sans possibilité d'amender l'accord. Une fois ce traité signé, tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des plaintes et des sanctions pour «atteinte à la liberté de commerce».

Au nom de l'AGCS, demain, à Besançon, la privatisation de services municipaux pourrait ainsi être imposée, des subventions pourraient être interdites. Comme d'autres collectivités territoriales (Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseils Généraux du Val-de-Marne et du Tarn, Conseil de Paris, Conseils Municipaux d'Auxerre, de Bègles) qui ont délibéré contre l'AGCS, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon ne peut accepter que les services qu'elle rend à la population, en particulier l'éducation, la santé, l'environnement, la vie sociale et culturelle, puissent être démantelés au nom du commerce international».

En conséquence, le Conseil Municipal de Besançon, inquiet de la nature des négociations en cours :

a) Demande :

- 1 - une suspension des négociations sur l'Accord Général sur le Commerce des Services.
- 2 - que soit rendue publique, au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations.
- 3 - l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant tous les acteurs sociaux et les collectivités locales.
- 4 - que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire avec vote, avant toute reprise éventuelle de négociations.

b) Prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, onze Conseillers s'étant abstenus.

La séance a été levée à 22 h 50.

Hôtel de Ville, le 15 mai 2003
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon
le 15 mai 2003
Le Maire,